

Agenda des auditions de confirmation des Commissaires désignés

Suivez l'évaluation par le Parlement de la nouvelle Commission européenne proposée et apprenez-en plus sur les auditions de confirmation à venir.



Maintenant que la Présidente élue Ursula von der Leyen a présenté sa [proposition pour la Commission européenne 2024-2029](#), c'est au tour du Parlement d'évaluer les candidats Commissaires afin de vérifier s'ils sont aptes à occuper les postes auxquels ils ont été affectés.

La [commission des affaires juridiques](#) du Parlement a d'abord examiné les déclarations d'intérêts des candidats afin d'exclure tout conflit d'intérêts de nature financière, condition préalable à la tenue de l'audition d'un candidat donné.

Les auditions se dérouleront du 4 au 12 novembre. Chaque candidat sera évalué par une ou plusieurs commissions parlementaires, en fonction du portefeuille proposé. Un commissaire

désigné non retenu peut être retiré par son État membre et remplacé par un nouveau candidat en accord avec la présidente de la Commission.

Une fois les auditions terminées, le Parlement votera pour approuver ou rejeter la Commission européenne dans son ensemble lors d'une session plénière.

En savoir plus

[Plus d'informations sur les auditions de confirmation](#)

[Découvrez l'évolution des auditions de confirmation au fil du temps](#)